



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de l'immigration

Numéro dossier MAEE									
Numéro d'identité national									

Demande d'attestation de séjour permanent d'un citoyen de l'Union
ou d'un ressortissant d'un des autres Etats ayant adhéré à l'Accord sur l'Espace économique européen
ou de la Confédération suisse

Nom(s) (nom(s) de famille)											
Prénom(s)											
Date de naissance			/			/					
Nationalité											
Adresse au Luxembourg	Rue :							N° Maison :			
	Localité:							Code postal :			
Adresse email											
N° de téléphone											
Lieu de la demande											
Date de la demande			/			/					
Signature du demandeur (pour les mineurs, signature du représentant légal avec indication de ses nom et prénoms)	J'affirme par ma signature que les informations fournies dans la présente déclaration sont correctes et complètes.										

La délivrance d'une attestation de séjour permanent est à solliciter moyennant le présent formulaire auprès de la Direction de l'immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes (voir adresse postale en bas de page), en y joignant :

- la copie du document d'identité valide.

**Pour de plus amples informations (en français, allemand et anglais) sur les démarches à faire,
veuillez consulter le site internet www.guichet.lu**

Notice d'information relative à la protection des données personnelles

La Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes recueille et utilise vos données personnelles dans le contexte de sa mission d'intérêt public en exécution de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, et dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données. Des informations plus détaillées sur le traitement de vos données, ainsi que vos droits en la matière, sont disponibles sur le site internet <https://maee.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/visa-immigration.html>